



## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 19 juin 2008, le règlement suivant :

**RCA08-14006 : Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de conversion et de mise aux normes de l'aréna Jean-Rougeau.**

Le Ministère des affaires municipales et des régions a approuvé le règlement RCA08-14006 en date du 4 septembre 2008.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 21 septembre 2008

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**